

Bordeaux, le 9 juin 2020

Dossier suivi par :
Service juridique
juridique@ffroller-skateboard.com

Objet : Procès-Verbal – Réunion commission sportive Roller Course du 22 avril 2020

Composition de la commission sportive roller course :

- M. FERNANDEZ Michel, président de la commission,
- Mme VASELIN Dominique
- M. BROUSTAUT Rolland
- M. SONCARRIEU Damien
- M. GIGAN François
- Mme JEAN Caroline
- M. POQUILLON Pierre
- M. PUJOS Louis
- Mme QUOY Pascale
- Mme SIMON Sandrine

La commission sportive Roller Course de la FF Roller & Skateboard (FFRS) s'est réunie le 22 avril 2020 par visio conférence.

Ordre du jour :

- Modification du calendrier des compétitions

Rappel des textes applicables :

- **Article 3 du règlement sportif général - Organisation des compétitions officielles**

1. Les compétitions nationales se déroulent sous l'autorité de la Commission sportive de la discipline concernée qui en assure la gestion, conformément aux dispositions de l'article 32 du règlement intérieur de la FFRS.

- **Article 32 du règlement intérieur – Les Commissions sportives**

Les Commissions sportives gèrent l'activité des disciplines sportives de la Fédération.

II – Attributions

Les commissions sportives, chacune dans la ou les discipline(s) qui les concerne(nt), ont compétence pour :

8) Prendre toute mesure ou décision relatives aux compétitions ou manifestations de la ou des discipline(s) qui les concernent conformément aux compétences qui leurs sont conférées par la règlementation applicable à celles-ci (et notamment par le règlement général commun).

- **Règlement des compétitions nationales Roller Course**

Décisions :

1. Modification du calendrier des compétitions

La Commission sportive Roller Course a étudié l'ensemble des informations sur l'évolution de la situation sanitaire pour statuer sur le devenir des compétitions nationales. Elle a constaté que, au regard des conditions nécessaires pour vaincre le Coronavirus, il était totalement impossible de tenir le calendrier des compétitions initialement arrêté.

Soucieux de ne pas faire peser plus longtemps d'incertitude sur les athlètes, les clubs et les organisateur, la Commission sportive Course souhaite préciser dès aujourd'hui les modifications apportées au calendrier sportif.

Considérant ce qui suit :

1. Considérant que face à la crise que traverse le pays, la commission sportive course se doit de prendre les décisions qui s'imposent, avec pour premier objectif celui d'agir dans l'intérêt supérieur du roller course et dans l'intérêt général des compétitions.
2. Qu'il appartient ainsi au Conseil d'Administration sur proposition de la commission sportive course face aux circonstances exceptionnelles que nous vivons, de dire ce qu'il advient de la saison sportive en cours, bouleversée par un événement extérieur sans précédent, tant pour les clubs et acteurs y participant que pour les organisateurs, étant rappelé qu'il n'est pas possible de s'appuyer sur les règlements en vigueur dès lors que ceux-ci ne prévoient pas l'hypothèse d'un arrêt avant terme des compétitions.
3. Considérant que le Premier ministre, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a prononcé certaines mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, parmi lesquelles celle d'encadrer strictement le déplacement des personnes hors de leur domicile, en limitant celui-ci à une durée d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un

kilomètre autour du domicile, l'activité physique individuelle en plein air n'étant autorisée qu'à certaines heures et toute pratique sportive collective étant formellement interdit.

4. Considérant que même si le roller course est une discipline qui par essence est individuelle, les compétitions se déroulent nécessairement dans un cadre collectif.

Par ces motifs, la commission sportive Roller Course, a adopté le calendrier suivant :

- **20 et 21 juin : CFRV Coulaines Annulée**
-  **27 et 28 juin : France Route Lamballe reportée au 10 et 11 octobre**
 - o De cadets à vétérans Catégories 2019/2020
 - o Sous condition des autorisations des autorités compétentes
 - o Dans le respect des règles sanitaires en vigueur
-  **17 au 19 juillet : France Piste Valence d'Agen - Annulé - Organisateur prioritaire pour calendrier 2021**
-  **5 et 6 septembre : Week-end Roller La Faute sur Mer**
- **12 et 13 septembre : CFRV St Pierre les Elbeufs transformée en Course Nationale**
- **20 Septembre : Marathon Lugdunum Contest**
-  **20 septembre : Marathon de Paris - annulé**
- **Marathon des Grands Crus reporté au 4 octobre**
-  **Les 2 circuits Coupe de France Marathon et Vitesse sont mis entre parenthèses cette année**

La présente décision est susceptible de recours devant le Conseil d'Etat dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

Délibérée dans la réunion du 22 avril 2020 et validé par le Conseil d'Administration le 20 mai 2020.

M. Michel Fernandez
Président